

5) Que le Canada appuie l'étude des divers moyens permettant d'établir un lien plus étroit entre l'allocation d'avoires de réserve internationaux (droits de tirage spéciaux) et les besoins des pays en développement.

Le gouvernement accepte que le FMI étudie davantage cette question.

6) Que le Canada préconise que soit accordée une plus grande responsabilité au sein du FMI et de la Banque mondiale aux pays exportateurs de pétrole qui ont une balance de paiements excédentaire en leur attribuant, par exemple, des actions donnant droit de vote dans le cadre de nouvelles facilités en tenant compte de leurs contributions financières.

Le gouvernement entérine la recommandation voulant que le Canada accepte que les pays à excédents pétroliers assument une plus grande responsabilité dans le financement et la gestion de la Banque mondiale et du FMI. Il continuera à encourager activement un rôle accru pour ces pays au sein de la filiale énergétique proposée.

B. AIDE AU DÉVELOPPEMENT

1) Que le Canada réaffirme comme principal objectif de son programme d'aide au développement la nécessité de subvenir aux besoins fondamentaux des plus démunis dans les pays en développement.

La satisfaction des besoins fondamentaux des plus démunis est et restera un élément central du programme d'aide du Canada. Cette insistance doit évidemment être conforme aux priorités de développement identifiées par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

2) Que le Programme canadien d'aide au développement s'intéresse bien davantage à l'éducation de base et au développement du potentiel des femmes dans les pays en développement.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète sa politique actuelle.

3) Que le Canada concentre son aide au développement aux pays les plus pauvres et les plus gravement touchés par la récession économique mondiale.